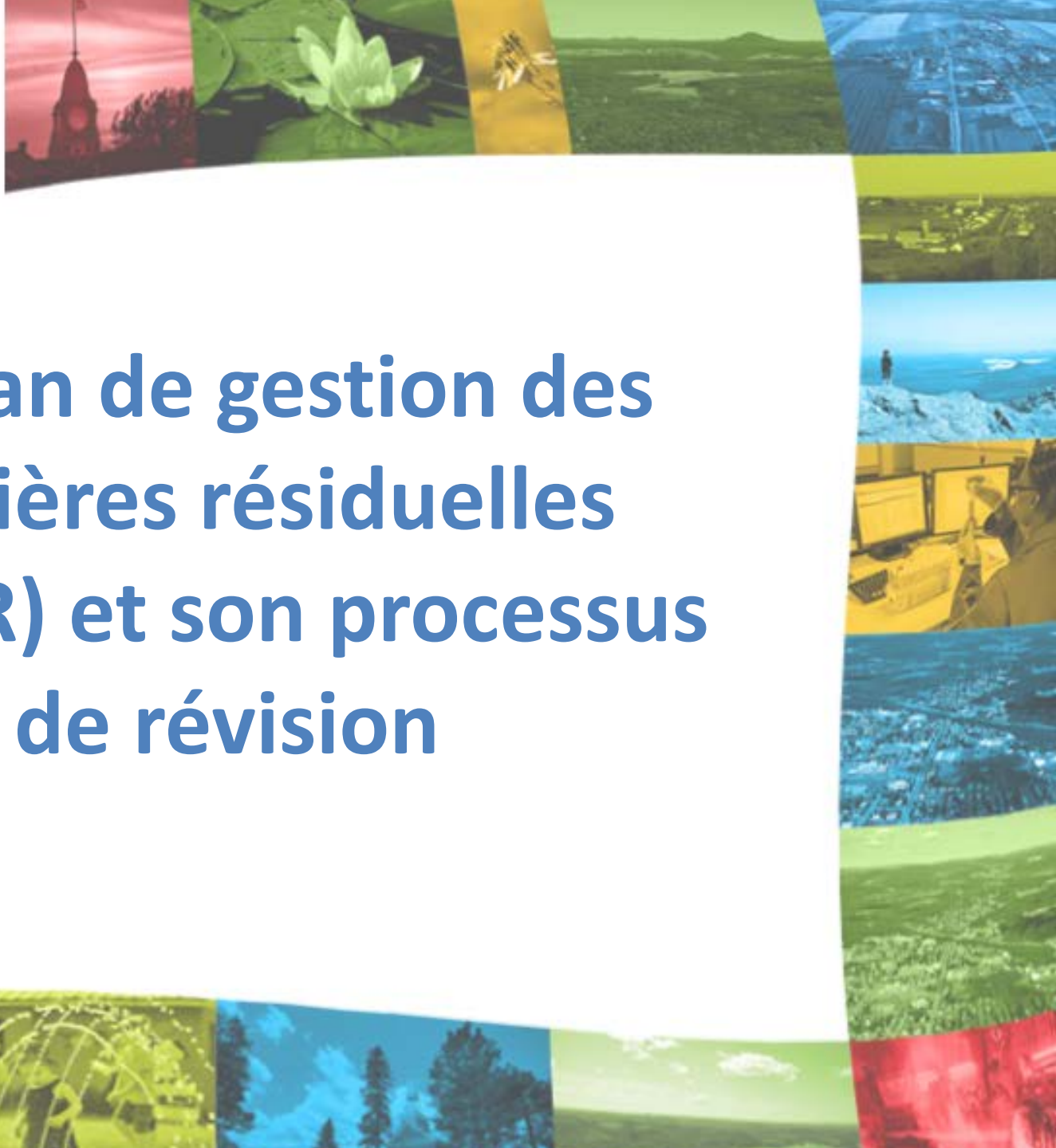




# Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et son processus de révision

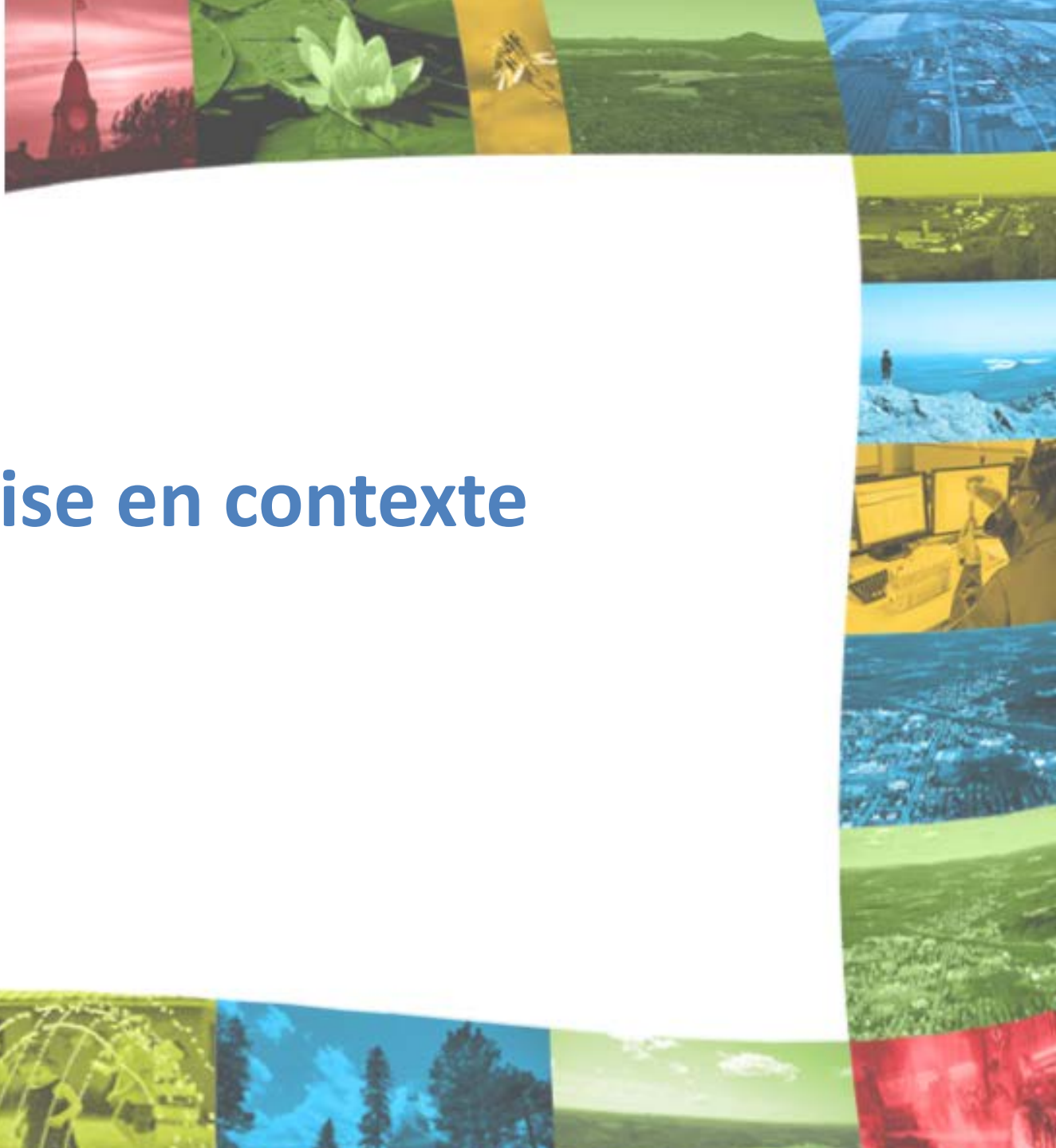


# Plan de la présentation

- Mise en contexte :
  - Encadrement et objectifs d'un PGMR
  - Financement
- Processus de révision d'un PGMR :
  - Étapes
  - Consultations publiques
- Mandat (Chamard)
- Approche de concertation proactive avec le milieu ( Frédéric Marcotte)
- Prochaines étapes



# Mise en contexte



# État de la situation

- 1<sup>er</sup> PGMR adopté en 2004 par la MRC des Sources
- Depuis, sur le territoire de la MRC...
  - Évolution des filières de récupération
  - Modification des intervenants et infrastructures sur le territoire



NÉCESSITÉ DE RÉVISER LE PLAN DE GESTION

- Depuis, au gouvernement...
  - Modification des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*
  - Nouveaux programmes de financement disponibles
  - Nouvelles orientations et initiatives (bannissement à l'élimination)



OBLIGATION DE RÉVISER LE PLAN DE GESTION

# Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Objectif fondamental : ÉLIMINER UNE SEULE RE  
SIDUELLE AU BEC : LE SIDU ULTIME
- Objectifs quantitatifs :

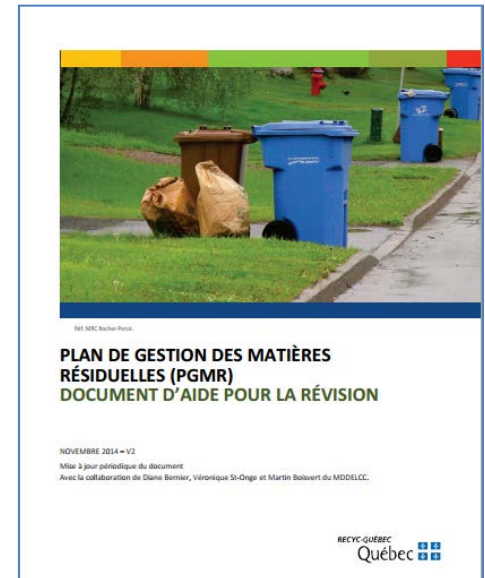
Plan d'action 2011-2015	Objectif national
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	700 kg/an/hab
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	70 %
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	60 %
Recycler ou valoriser 80 % des agrégats	80 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	70 %

# Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Élargissement de la responsabilité des municipalités de la planification de la gestion des matières résiduelles des :
  - Résidences
  - Institutions, commerces et industries (ICI)
  - Entreprises de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

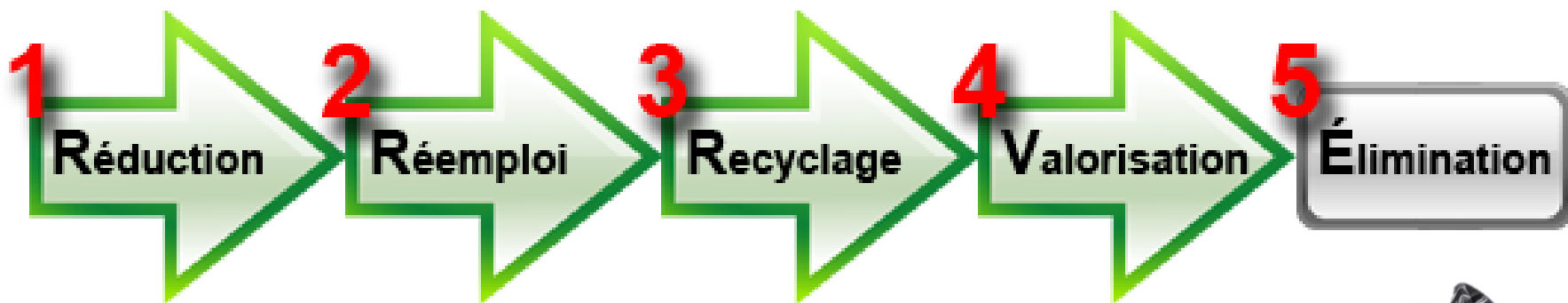
# Encadrement de la révision du PGMR de la MRC

- Démarches encadrées par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC
- Contenu exigé :
  - Portrait du territoire
  - Inventaires des matières résiduelles
  - Diagnostic territorial
  - Plan d'action
- Quatre objectifs fondamentaux du PGMR



# Objectif #1 : Promouvoir le principe des 3 RV-E

- ➔ Éliminer les résidus ultimes seulement
- ➔ Réduire les quantités éliminées à 700 kg/habitant/an





# Objectif #2 : Atteindre les objectifs de la politique provinciale

➡ Augmenter les quantités de matières recyclables récupérées



➡ Recycler les matières organiques



➡ Valoriser les résidus de chantiers



# Objectif #3 : Préparer la mise en place des bannissements à l'élimination

À venir

- Papier et carton



À venir

- Bois



2020

- Matière organique



# Objectif #4 : Sensibiliser les secteurs ICI et CRD pour une meilleure gestion de leurs résidus



ICI  ON  
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

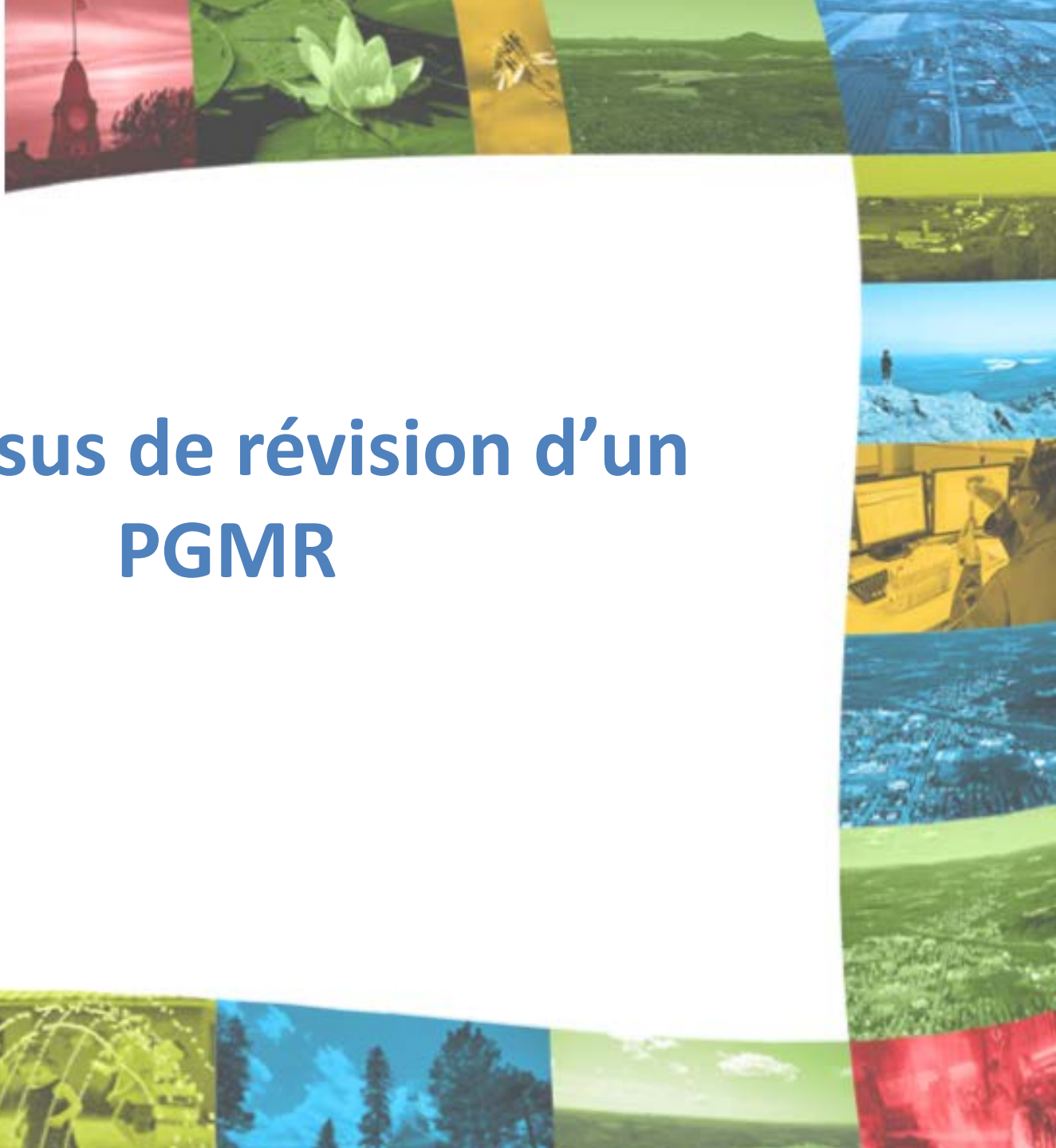


# Comment les mesures du plan d'action seront financées ?

- ✓ Augmentation des montants de redistribution de redevances aux municipalités si le taux de récupération augmente
- ✓ Compensation des services de collecte sélective des matières recyclables à 100 % par EEQ



# Processus de révision d'un PGMR



# Étape #1 : Élaboration du PGMR Révisé

Adoption d'une résolution de démarrage  
(art. 53.11)

15 septembre 2014



12 mois maximum  
(art. 53.12)

**EN COURS**

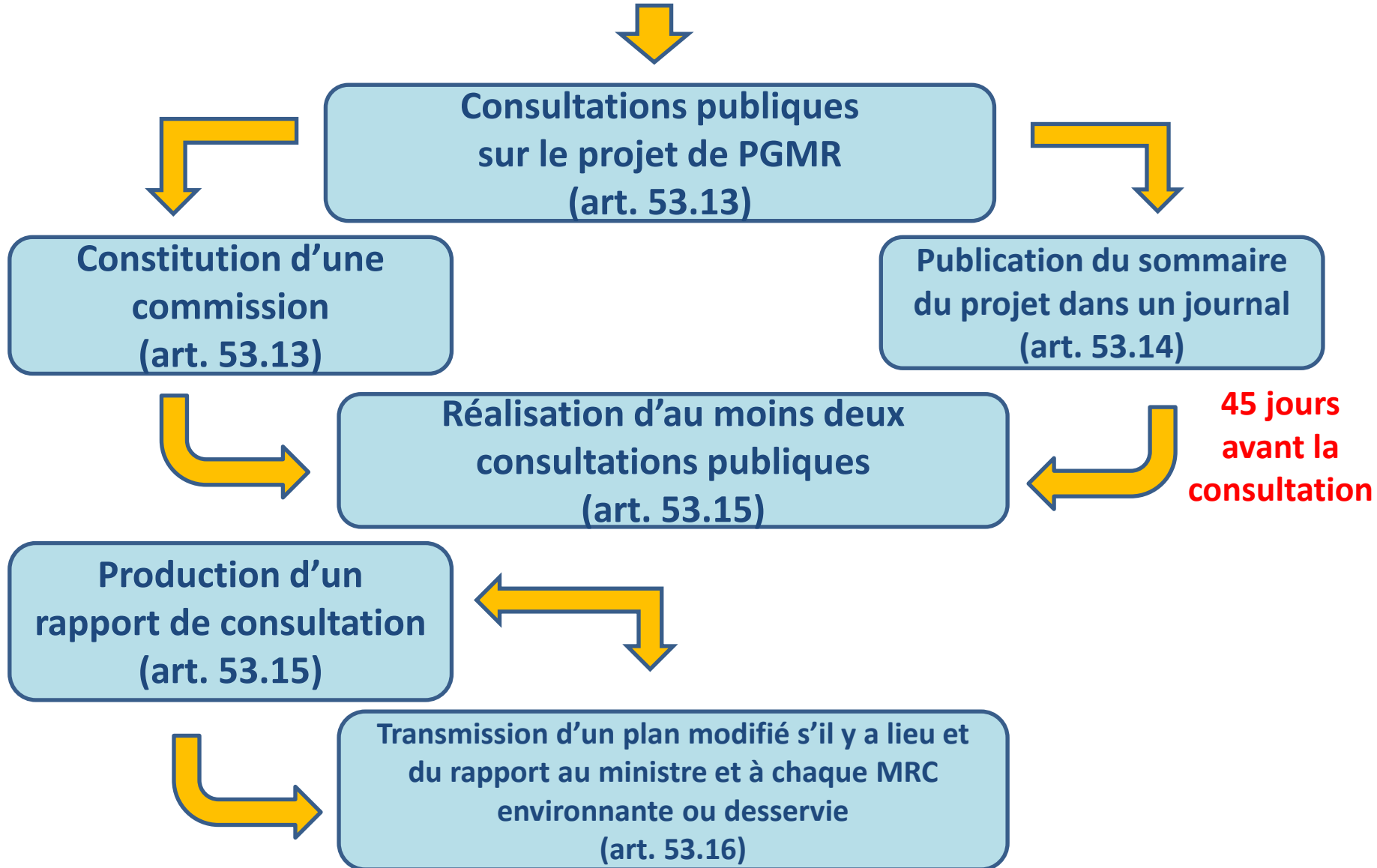


Adoption d'un projet de PGMR révisé par résolution  
(art. 53.12)

**Avant le 31 octobre 2015**



# Étape #2 : Présentation et transmission au ministre



# Consultations publiques

## Objectifs

- Soumettre le projet de PGMR aux groupes d'intérêts sur le territoire
- Recevoir les commentaires des citoyens
- Permettre aux parties prenantes de participer et de s'exprimer librement

- Favoriser la légitimité publique du PGMR
- Éviter les écueils liés à l'élaboration en vase clos
- Engager les parties prenantes impliquées
- Ajuster le plan d'action si requis

*2 assemblées  
publiques*



# Commission de révision du PGMR

- **Composition :**

Maximum de dix (10) membres désignés par le conseil de la MRC, incluant obligatoirement :

- un représentant du milieu des affaires
- un représentant du milieu syndical
- un représentant du milieu sociocommunautaire
- un représentant des groupes de protection de l'environnement

→ *Assurer une bonne représentativité des acteurs présents sur le territoire*

# Commission de révision du PGMR

## Mandat de la commission :

- Diriger les séances de consultations publiques
- Produire un rapport des observations recueillies auprès du public à l'intention du conseil de la MRC

## Rôle de la MRC :

- Épauler la commission en l'assistant aux étapes de consultation et de concertation



# Mandat octroyé à la firme Chamard



# Mandat en cours

- Révision en 4 volets du plan de gestion des matières résiduelles et élaboration du plan d'action pour les 5 prochaines années :
  - Volet 1 : Description du territoire
  - Volet 2 : Inventaire des matières récupérées, éliminées et générées
  - Volet 3 : Diagnostic territorial
  - Volet 4 : Plan d'action

## Volet 1

### Description du territoire

- Description du territoire d'application
- Inventaire et description des ressources
- Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles

## Volet 2

### Inventaire des matières résiduelles

- Secteur Résidentiel
- Secteurs Industries, Commerces et Institutions (ICI)
- Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

## Volet 3

### Diagnostic territorial

- Points forts et points faibles du système actuel
- Opportunités et menaces
- Orientations et objectifs à atteindre

## Volet 4

### Plan d'action

- Description des mesures
- Évaluation des coûts de mise en œuvre
- Échéancier d'implantation



# Approche de concertation proactive avec le milieu



# Orientations de la MRC

- Mettre sur pied la commission tôt dans le processus, informer et consulter les membres sur le bilan de la situation, les objectifs, les orientations et les actions prévues au nouveau PGMR
- Prévoir un siège supplémentaire pour un(e) citoyen(ne) de la MRC
- Favoriser un meilleur partage d'information (séance d'information, affichage des documents sur le site internet de la MRC)
- Tenir les assemblées publiques sur le projet de PGMR

# Composition de la commission

- Du milieu des affaires : Steve Carrier, propriétaire Service mécanique RSC
- Du milieu syndical : François Roberge, UPA
- Du milieu sociocommunautaire : Alain Roy, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire
- Du milieu environnemental : Claude Messier, membre Équiterre
- Du milieu municipal : Michel Plourde, maire de la Ville de Danville et Dominique Ratté, chargée de projets à la MRC des Sources
- Poste à combler pour un(e) citoyen(ne) intéressé(e)



# Implication attendue

- Disponibilité pour quelques rencontres de travail en soirée et au minimum deux assemblées publiques
- Prendre connaissance des mémoires déposés
- Participation à la production du rapport de consultation
- Remboursement par la MRC des frais de participation



# Prochaines étapes



- Rencontre de démarrage de la commission (29 avril 2015)
- Diagnostic / bilan de la situation (Printemps 2015)
- Plan d'action (Été 2015)
- Affichage du projet de PGMR
- Assemblées publiques (Automne 2015)
- Révision finale du PGMR